



Fête du 24 février

Vous n'imaginez pas tout ce que les services de la protection de la population font pour vous !

Vous avez toujours voulu découvrir les entrailles de l'abri PC de Couvet, vous êtes intéressé par l'univers des « feux-bleus », vous êtes curieux et prêt à apprendre ? Alors la Fête du 24 février qui aura lieu dans les locaux du service de la sécurité publique est faite pour vous.

Comme chaque année, nous allons commémorer l'anniversaire de la fusion des neuf communes de Val-de-Travers dans un lieu de vie important de notre région mais habituellement pas accessible librement au public.

En 2018, c'est à Couvet, aux alentours et à l'intérieur de l'abri de la protection civile, que nous célébrerons notre nouveau citoyen d'honneur et que les bans de l'absinthe seront levés pour notre cuvée officielle. Brefs discours, flonflons et joie de vivre seront aussi au rendez-vous grâce aux associations Nantibatingou et Afrikana qui s'occuperont de la buvette et de la restauration – de quoi prolonger ces réjouissances avec chaleur.

Nous vous attendons tous avec impatience !

ANNONCES

Délai d'inscription à la Foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 25 mai 2018 sont priés de s'inscrire d'ici le 28 février 2018.

Renseignements et inscriptions : Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, Fax 032 886 43 49, SecuritePublique.VDT@ne.ch, www.val-de-travers.ch.

Marche du premier Mars 2018

Tous au Château !

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle Marche pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848. La Commune de Val-de-Travers aura le plaisir de vous accueillir selon l'horaire suivant :

- 07 h 30 – Accueil à la Maison de l'Absinthe
- 08 h 00 – Départ de la Marche
- 08 h 30 – Accueil au Centre sportif de Couvet
- 09 h 00 – Départ de la Marche
- 10 h 30 – Accueil au Centre forestier de Noiraigue
- 11 h 30 – Accueil à Champ-du-Moulin, Hôtel de la Truite
- 12 h 45 – Arrivée à Rochefort et soupe offerte aux participants
- 13 h 30 – Départ en direction du Château de Neuchâtel

A chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café vous est offerte ainsi qu'une tranche de taillaule – brioche typiquement neuchâteloise. Avec l'appui du Service de la cohésion multiculturelle (COSM), des touches interculturelles parsèmeront le parcours afin d'unir toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton dans une même célébration.

Dans ce contexte dynamique, il ne manque que vous, Marcheuses et Marcheurs le 1^{er} mars prochain ! La participation à la marche commémorative est gratuite, mais l'inscription nécessaire. Elle se fait sur le site internet www.marchedupremiermars.com, auprès des Offices de tourisme du canton par téléphone au 032 889 68 95 jusqu'au 15 février. Elle vous donne droit au ravitaillement de midi et, au besoin, au retour en train gratuit (à annoncer lors de l'inscription si besoin).



Hommage à Daniel Schelling – Premier jardin d'enfants à Fleurier, dit « La Petite école » (1961) (4/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Accueil préscolaire : une demande en constante augmentation

Même si les dernières informations concernant l'évolution de la population à Val-de-Travers auraient tendance à confirmer une diminution significative de nos administrés, force est de constater qu'il n'en va pas de même sur les listes d'attente des crèches communales. Au 1^{er} janvier, ce ne sont pas moins de vingt-deux familles qui restaient sans solution de garde, par le simple fait que le taux de fréquentation de nos crèches avoisine les sommets et que le respect des normes d'encadrement en vigueur ne nous permettait pas d'accueillir tous ces enfants avec le personnel à disposition.

En parfaite adéquation avec son programme de législature qui encourage fortement l'accueil de nouveaux citoyens et donc la mise

à disposition des infrastructures nécessaires, le Conseil communal a décidé de procéder à l'engagement de plusieurs nouveaux collaborateurs dans ses structures d'accueil pour pouvoir répondre par l'affirmative à ces vingt-deux demandes d'accueil préscolaire dans les trois crèches communales. Sa décision a été validée à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances.

Il faut savoir que dans un avenir tout proche, nos structures d'accueil auront toutes atteint la limite physique d'accueil autorisée par les règles cantonales en termes de surface minimale par enfant. Le Conseil général aura donc à se prononcer en juin prochain sur l'avenir des structures d'accueil en général à Val-de-Travers.

Traversée des voies de chemin de fer

Les CFF nous demandent de rappeler que la traversée de voies en dehors des passages à niveau, passages supérieurs ou inférieurs est dangereuse, interdite et punissable selon la loi concernant la police des chemins de fer.

EN BREF

Toutes et tous aux urnes le 4 mars !

Non à l'initiative No Billag !

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants qui présentent les objets mis en votation de façon plus dynamique :

<https://www.swiss.vote/fr/about>
<https://www.easyvote.ch/fr/home/>

Alors, toutes et tous aux urnes, votez par correspondance, via le Guichet unique ou au Bureau électoral le dimanche 4 mars de 10 h 00 à 12 h 00 (Hôtel de Ville, Temple 8, Fleurier). Ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

Par ailleurs, pour maintenir une information de proximité dans les régions, le Conseil communal vous invite à **refuser l'initiative No Billag, en déposant un NON dans l'urne !**

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles